

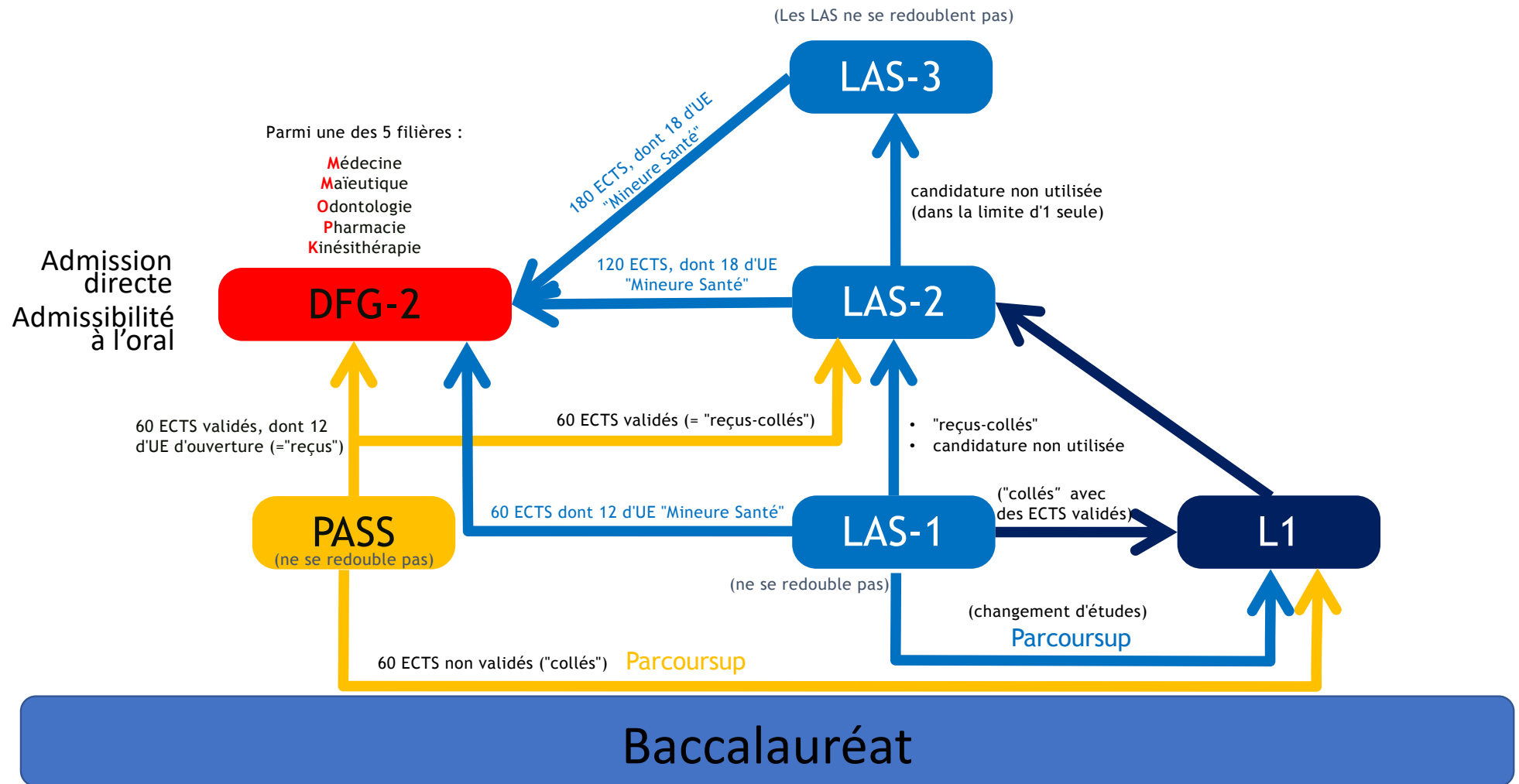


Mineure santé 1 de L-AS : Organisation et présentation des études

Thavarak OUK, Assesseur PASS-LAS

Pré rentrée mineure santé L-AS 1, 04/09/2026

Accès aux études de santé



Rentrée de L-AS 1

- **Plus de 1000 inscrits**
- Répartis en **groupes de rotation pour les cours de mineure santé** : impossible de changer d'affectation (sauf aménagement)

Programme pédagogique au sein de la mineure santé

Cours tous les vendredis, matin et AM (6 à 8h de cours/vendredi)

- **BCC A : au S1**
 - UE « **SSH- Métiers et Systèmes de santé - Numérique en santé** » (3 ECTS), commun
 - UE « **Sciences fondamentales pour la santé** » (3 ECTS), commun
- **BCC C : au S2**
 - UE « **Sciences pour la santé** » (3 ECTS), commun, cours au S1
 - UE « **Cœur de métier** » (3 ECTS) : propre à chaque filière MMOPK, au S2

Programme de la mineure santé : premier semestre

- **Métiers et systèmes de santé**

- **Module de Santé Société Humanité Communication** : sémantique, histoire de la médecine, psychologie médicale, éthique médicale...
- **Séminaire Métiers de la santé** : présentation des métiers MMOPK, déontologie, droit de la santé, systèmes de santé, numérique en santé.

- **Sciences fondamentales**

- **Biochimie / Biologie moléculaire** : des gènes aux molécules du vivant
- **Biologie Cellulaire** : communication cellulaire, cycle de vie cellulaire, différenciation cellulaire
- **Biophysique** : rayonnements, physique des solutions

- **Sciences médicales**

- **Histologie** : tissus fondamentaux
- **Physiologie** : grands systèmes
- **Pharmacologie** : médicament, pharmacodynamie, pharmacocinétique...

Programme de la mineure santé : second semestre

- **MED**

- Anatomie générale (12h)
- Anatomie du thorax (12h)
- Anatomie des membres (12h)

- **PHARMA**

- Chimie organique et du médicament (16h)
- Mathématiques (10h)
- Physique-chimie (10h)

- **MAIEUTIQUE**

- Anatomie générale (12h)
- Sciences pour la maïeutique (14h)

- **ODONTO**

- Anatomie générale (12h)
- Dents et milieu buccal (22h)

- **KINE**

- Module kiné (12h)
- Anatomie générale (12h)
- Anatomie des membres (12h)

Fin des choix de filières :
le 13/11/2026

Aucun changement au-delà de cette date

Calendrier prévisionnel de l'année 2026-2027

Cours S1: du vendredi 4 septembre au 20 novembre 2026

Séminaire métiers de la santé: lundi 26/10 au vendredi 30/10 2026

Fin de choix de filière : 13 novembre 2026 (ENT)

Epreuves écrites 1^{ère} partie (UE SSH/Métiers de la santé et Sciences fondamentales) : 4 décembre 2026 (Campus Santé-Médecine)

Cours S2 : vendredi 18 décembre 2026 au vendredi 16 avril 2027

Pause pédagogique : 26/02/2027 ; 30/04/2027

Epreuves écrites 2^{ème} partie (UE sciences médicales et cœur de métier) : 13/05 après-midi et 14/05/2027 (Campus Santé-Médecine)

Contrôle des connaissances : épreuves écrites

- Epreuves par **QCM**

Mineure santé de L-AS

		Filières concernées					Nombre d'ECTS	Heures CM	Modalités de l'épreuve	Durée de l'épreuve
		Méd	Phar	Odont	Maïeu	Kiné				
BCC A (S1)	UE SSH – Métiers et Système de santé – Numérique en santé	x	x	x	x	x	3	29	30 QCM	1h
	UE Sciences fondamentales pour la santé	x	x	x	x	x	3	36	40 QCM	1h30
BCC C (S2)	UE Sciences pour la santé	x	x	x	x	x	3	30	30 QCM	1h
	UE « Cœur de métier »*						3			
	UE Anatomie médicale									
	- EC Anatomie générale	x		x	x	x		12	10 QCM	30 min
	- EC Anatomie du thorax	x						12	10 QCM	30 min
	- EC Anatomie des membres	x				x		12	10 QCM	30 min
	UE Sciences pharmaceutiques		x					36	30 QCM	1h30
	UE Sciences odontologiques			x				22	20 QCM	1h
	UE Sciences pour la maïeutique				x			14	15 QCM	30 min
	UE Module kinésithérapie					x		12	15 QCM	30 min

*au moins 1 choix de filière

Règlement des épreuves écrites

- Respect des consignes
- Aucun téléphone portable ni objet électronique
- Montre interdite, oreillettes, lunettes connectées
- Pas d'effets personnels à portée de main
- Oreilles dégagées
- Pas de trousse/étui
- Aucune communication entre étudiants



ATTENTION FRAUDES

Décret n° 2020-785 du **26 juin 2020** relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Procédure d'admission en santé

- **Préalable : avoir validé ses 60 ECTS de LAS1 dès la première session**
 - **48 ECTS disciplinaires**
 - **12 ECTS de mineure santé : 2 BCC non compensables entre eux**
 - **Interclassement au mérite : être bien classé au sein de sa licence et en mineure santé**

Les moyennes disciplinaires annuelles des étudiants sont réajustées afin de rendre équitables leur comparaison entre les différentes formations de LAS. Les étudiants sont interclassés entre LAS selon leur réussite dans les blocs disciplinaire et santé pour chaque filière de santé considérée. Ainsi, les 2 blocs (disciplinaire et santé) sont déterminants dans le processus de classement final dans les filières de santé auxquelles les étudiants ont candidaté. Ce processus est intégralement effectué selon un algorithme automatique.

Procédure d'admission en santé

- Préalable : **avoir validé ses 60 ECTS** de LAS1 dès la **première session**
 - 48 ECTS disciplinaires
 - 12 ECTS de mineure santé : 2 BCC non compensables entre eux
 - Interclassement au mérite : être bien classé au sein de sa licence et en mineure santé
- Avoir déposé sa candidature (date limite 16/04/2027, 23h en ligne) :
« Les étudiants qui n'ont pas répondu sur l'utilisation de leur candidature sont réputés ne pas l'utiliser »
- Moitié des places disponibles sur **admission directe** après les épreuves écrites
- Autre moitié des places : **épreuves orales**
- **Session de rattrapage** : 2^e chance de valider ses 60 ECTS (mais ne permet pas l'accès aux études de santé)

Epreuves orales d'admission

- Concerneront les 5 filières MMOPK
- « **Mini entretiens multiples** »
- Ne sont pas des oraux de connaissance
- Ne concernent pas les thématiques de santé, au profit de **sujets de société ou d'actualité** (technologies, environnement, démographie, économie, sociologie...)
- **Evaluent de nouvelles compétences** :
 - Capacités **d'analyse** et de **synthèse**
 - Capacité à **défendre une opinion**, à **argumenter** et à **convaincre**
 - Démontrer des **valeurs humaines** : générosité, empathie, ouverture...
- Feront l'objet d'une **formation spécifique** au S2

Rentrée 2027-2028

	Médecine	Maïeutique	Odontologie	Pharmacie	Kiné
Total dont	560	50	80	235	245
Passerelles	34	3	6	11	-
Candidats intra UE	0	1	0	3	-
Candidats hors UE	6	1	1	2	-
PASS	276	24	39	108	62
ICL	0	0	0	15	15
L-AS 1	69	6	9	30	99
L-AS 2 et 3	175	15	25	66	69

Après une L-AS 1...

- Si vous êtes reçus en rang utile (admission directe ou après les MEMs) : **accès en 2^e année de votre filière MMOPK**
- Si vous êtes « reçu-collé » (60 ECTS validés en première ou seconde session, non classé en rang utile) : possibilité de passer en **2^e année de licence** de votre mention, où vous suivrez **la mineure santé de niveau 2 de votre (vos) filière(s)**.
 - 2^e chance d'accès aux études de santé (interclassement, admission directe ou à l'oral) en fin de LAS2 ou LAS3
- Si vous êtes « collé collé » (60 ECTS non validés) : **réorientation en L1 via Parcoursup**. Puis **passage éventuel en LAS-2 (avec mineure santé niveau 2)** sur avis du responsable de formation.
 - 2^e chance d'accès aux études de santé (interclassement, admission directe ou à l'oral) en fin de LAS2 ou LAS3

Diffusion des informations

L-AS ULille et UPHF

- Adresse email : prenom.nom.etu@univ-lille.fr

Pensez à **activer votre compte universitaire** !

- Site internet : <https://ufr3s.univ-lille.fr/formation-initiale/las-mineure-sante>
- Mail des gestionnaires : l-as-medecine@univ-lille.fr
- Compte twitter de la faculté : medecine_ULille
- **Livret étudiant et Règlement des études 26-27**
- Méfiez-vous des rumeurs/fake news !

<https://ufr3s.univ-lille.fr/formation-initiale/las-mineure-sante>



ACCUEIL

LUTTE CONTRE LE BIZUTAGE

UFR3S	+
DÉPARTEMENTS	+
FORMATION INITIALE	×
Orientation et insertion pro	+
Offre de formation UFR3S	
PASS	
LAS	
Procédure passerelles	
Candidature et inscription	

UFR3S
Sciences de Santé et du Sport

🏠 / Formation initiale / LAS

LAS (Licence Accès Santé)



La Licence Accès Santé (LAS) permet l'accès aux 5 filières de santé : médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, et masso-kinésithérapie. Les principaux éléments d'organisation générale des LAS sont définis par l'arrêté du 4 novembre 2019, publié au Journal Officiel du 5 novembre 2019. Elles incluent d'une part une majeure disciplinaire relevant de la mention de Licence et d'autre part une « mineure santé ». La majeure disciplinaire inclut le socle de connaissances et de compétences nécessaires pour poursuivre en année supérieure.

- [Vos interlocuteurs](#)
- [Documents à télécharger](#)
- [Majeure disciplinaire](#)
- [Mineure Santé](#)
- [Foire aux questions](#)

ENT : ent.univ-lille.fr



Environnement numérique de travail

Un seul endroit pour vos applications, vos infos pratiques et toute l'actualité qui vous concerne.

[→ Connexion](#)



Activer, gérer mon compte



Problème de connexion ?



1^{ère} inscription à l'université



Réinscription



Réinscription (avec
interruption d'étude)



Contactez votre bibliothèque



Pour vos questions

- Vous êtes majeur → vous êtes la seule personne à pouvoir poser des questions sur votre scolarité
- Accueil des secrétariats au **rdc du pôle formation**
- **Horaires d'ouverture (sur place ou par téléphone) :**
 - Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 13h30-16h30
- **Fermeture à l'approche des examens : contact uniquement par e-mail**
- Consultez votre ENT
- 1 seule adresse mail : l-as-medecine@univ-lille.fr
- Consultez le **livret étudiant**, le **RE** et la **FAQ** sur Moodle
- **N'utilisez que votre mail** prenom.nom.etu@univ-lille.fr
- **Vous êtes plus de 1000** : pas de réponse dans l'heure (48h avant relance)

Messages clés

- PASS/LAS : années exigeantes !
- **Repérez rapidement vos difficultés :**
 - Envisager le plus tôt possible votre réorientation en cas de difficultés : contactez le SUAIO
 - **Date limite de désinscription de L-AS : 30 octobre 2026**
- Pensez aux **multiples services de l'Université** (santé/handicap, social, médiation, orientation...)
- **Bon courage et bonne rentrée!**